

# La Convention collective nationale de la Métallurgie (2 jours)

**Mardi 13 octobre 2025 de 9h à 17h**

**Mardi 17 novembre 2026 de 9h à 17h**

(Date limite d'inscription : Vendredi 25 septembre 2026)

## PUBLIC

Dirigeant, Directeur RH,  
Responsable RH, Assistant RH

## PRE-REQUIS

Aucun

## DUREE

2 jours – 14 heures

## INTERVENANTS

Isabelle LEFRANCOIS  
Alexis SALEUN

## LIEU

STATION P  
29 Rue du Père Gwenaël, 29470  
Plougastel-Daoulas

## TARIF (par jour et par pers.)

400 € adh. UIMM  
500 € non adh.

## METHODOLOGIE

Un tour de table en début de formation permet de rappeler les objectifs de la formation, de recueillir les attentes et de vérifier le niveau des participants.

Alternance entre les apports théoriques et les cas concrets.

Echanges avec les participants tout au long de la formation, réponses aux questions.

L'ensemble de la documentation (support, annexes, cas pratiques) est remis sur table à chaque participant en début de formation.

## OBJECTIFS

- Acquérir les bons réflexes pour retrouver une information dans la convention collective
- Pouvoir articuler les textes conventionnels entre eux
- Connaître les changements découlant de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective

## Contenu pédagogique

### 1. Introduction

### 2. La classification des emplois

- Les outils paritaires
- La méthode de classement

### 3. Le contrat de travail

- La formation du contrat de travail (Période d'essai...)
- L'exécution du contrat de travail (Ancienneté,...)
- La rupture du contrat de travail (Préavis, indemnité de licenciement...)
- Les suspensions du contrat de travail (Maladie, congés pour événements familiaux...)

### 4. La rémunération

- La prime d'ancienneté
- Les salaires minimaux hiérarchiques
- Focus alternants

### 5. Le temps de travail

- Les durées maximales de travail
- Les heures supplémentaires
- Les conventions de forfait
- L'organisation du travail sur un période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année
- Les contreparties à certaines organisations du travail
- Les temps de déplacement

### 6. La protection sociale

- Le socle minimal de garanties de branche
- L'obligation minimale de cotisations employeur
- Le régime de branche

### 7. Le dialogue social

#### Accessibilité

Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, même provisoire, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation. Lors de sessions en présentiel, nous disposons d'une salle accessible aux personnes à mobilité réduite. Merci de nous avvertir pour que nous puissions la réserver.

**JE M'INSCRIS**